

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Hausse du prix de l'huile : le gouvernement promet de sévir

FACE à la spéculation abusive constatée sur le prix de l'huile de palme raffinée de marque Cuisin'Or orchestrée par des grossistes véreux, les ministres de l'Economie et de la Relance, Nicole Lydie Jeanine Roboty-Mbou, et du Commerce, Yves Fernand Manfoumbi, ont annoncé une série de sanctions sévères à leur encontre. Tout en invitant vivement les populations à dénoncer systématiquement tous les abus observés sur le marché en appelant un numéro vert gratuit.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon



Photo: Jocelyn ABILA

OBSERVANT le phénomène d'inflation mondiale, combiné à une augmentation flagrante des prix de l'huile de palme raffinée produite localement, le gouvernement gabonais, via un communiqué de presse co signé des ministres de l'Economie et de la Relance, Nicole Lydie Jeanine Roboty-Mbou, et du Commerce, Yves Fernand Manfoumbi, entend sévir face aux manœuvres déloyales de grossistes véreux. Ces derniers ont unilatéralement

C'est désormais auprès de grossistes agréés que doivent s'approvisionner en huile de palme raffinée Cuisin'Or – aujourd'hui absente des rayons des grandes surfaces – les tenanciers de commerces de proximité.

décidé de surenchérir sur le prix de l'huile de palme raffinée produite localement par Olam Palm.

Habituellement vendu à 1 000 francs, le litre de l'huile Cuisin'Or se négocie désormais à partir de 1 500 francs. Une situation inacceptable et intolérable ont martelé les membres du gouvernement.

" Cette hausse des prix de l'huile,

pratiquée en violation du cadre réglementaire et au préjudice des consommateurs est à la fois injustifiée et inacceptable. Il se trouve en effet, que certains grossistes véreux ont choisi volontairement et unilatéralement de déséquilibrer le marché par la rétention d'importantes quantités du produit, dans le seul but d'augmenter leurs marges. [...]",

dénonce le texte gouvernemental. Avant de fixer un nouveau cadre. " Face à une telle déviance intolérable, et pour mettre fin à cette pratique commerciale déloyale largement dénoncée par les populations, le gouvernement décide de réorganiser la chaîne de distribution de ce produit par l'exclusion définitive des auteurs contrevenants, de tout circuit de distribution du produit, et

exige désormais des opérateurs économiques des commerces de proximité, de s'approvisionner uniquement auprès des grossistes retenus, notamment pour le Grand Libreville ".

Il s'agit, entre autres, du groupe Ceca-Gadis (CKDO, Géant CKDO, Gaboprix, SuperGros), de Prix-Import, de Foberd Gabon, Mbolo, Espodis, l'Etablissement Rawani, Codipram, Cedicom, et Rolla.

Par ailleurs, devant les nombreuses plaintes des consommateurs au sujet de la rareté de l'huile Cuisin'or dans les grandes surfaces les 2 ministres ont tenu à rassurer les consommateurs gabonais " que le gouvernement travaille de concert avec la société Olam Palm et les autres acteurs concernés pour mettre un terme à ces pratiques qui altèrent de manière substantielle, le comportement économique des ménages gabonais ".

SANCTIONS. A l'encontre de ces commerçants qui refuseront de se plier aux mesures gouvernementales, des sanctions très sévères seront prononcées. " Le gouvernement rappelle à tous les opérateurs économiques la nécessité de respecter la réglementation en matière de prix et de gestion de stock à tous les stades de distribution, et qu'il ne tolérera aucune spéculation sur ce produit sensible de fabrication locale. Les brigades conjointes de la Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC) et de la Direction générale du commerce (DGC) ont été instruites d'intensifier les contrôles avec fermeté, afin de sanctionner sévèrement tous les contrevenants dans le but de préserver le pouvoir d'achat des ménages ", ont prévenu les membres du gouvernement. Aussi le gouvernement a-t-il " invité vivement les populations à dénoncer systématiquement tous les abus observés sur le marché en appelant au numéro vert gratuit 8085, ou par WhatsApp 061 000 193 pour la DGCC et au 1435 pour la DGC ".

Contrepoint

"Débusquer les grossistes véreux"

AINSI réagit le président de l'Organisation gabonaise des consommateurs (OGC) à la publication de la liste officielle des distributeurs agréés de l'huile de palme produite au Gabon.

Propos recueillis par MSM
Libreville/Gabon

"DANS le cadre de la lutte contre la vie chère, le gouvernement vient de produire un communiqué pour mettre un terme au désordre entretenu par des commerçants véreux qui font

dans la spéculation sur les prix de l'huile. La liste des opérateurs économiques distributeurs agréés de l'huile de table est désormais connue. Pour l'OGC, cette liste permet à l'administration d'avoir la maîtrise des stocks et des quantités de l'huile produite et commercialisée chez nous et de savoir quel marchand fait dans

la spéculation en cas de dérapage des prix ou de dissimulation des stocks à l'origine des augmentations abusives des prix décriés. L'OGC appelle les consommateurs endormis à ouvrir les yeux et à devenir des véritables consommateurs, aptes à dénoncer les abus et les situations géographiques des

commerçants fautifs aux www.ogcgabon.org ; page Facebook : organisation gabonaise des consommateurs ; WhatsApp 066 25 21 49 ; numéro vert 8085 DGCCRF. On doit dénoncer avec responsabilité le non-respect des violations de la loi et directives gouvernementales", a indiqué Ibrahim Tsendjiet Mboulou.